
Adresse de la société populaire de Commune-Affranchie (Rhône)
félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance
du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Commune-Affranchie (Rhône) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 325-326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0325_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

La société populaire de la commune de Lamothe, pénétrée d'admiration, a délibéré qu'il seroit voté des remerciemens et des complimens de félicitation à la Convention. Elle te prie, citoyen président, d'en recevoir l'hommage, et de le lui faire agréer. Elle te prie de lui rendre la justice de croire que, non seulement elle se fera toujours un devoir de ne jamais transgresser les décrets de la Convention, mais encore de les faire exécuter ponctuellement au prix de la dernière goutte de sang qui restera à circuler dans les veines du dernier subsistant de ses membres, et de transmettre ces sentimens dans l'âme de leurs enfans et des enfans de leurs enfans. S et F.

Les membres composant le c. de correspondance de la sté popul. de la comm. de Lamothe : MORRAINS aîné (*présid.*), CAILHETON, PARAIRE, BERTRAND aîné, CATHELLIQ (*secrét.*).

r

[La sté popul. de Breteuil (1) à la Conv.; Breteuil, 16 therm. II] (2).

Encore des conspirations, encore des tyrans. L'homme de sang s'est couvert du manteau de la popularité. Sa bouche invoquoit l'Être suprême, tandis que son cœur en nioit l'existence; l'hypocrite, pour consommer plus sûrement le crime, usurpoit le langage de la vertu. Jamais la perte de la liberté ne fut plus froidement conçue, ni plus astucieusement concertée. Un instant encore et la République, le seul gouvernement admissible parce qu'il naît de l'ordre social, était menacé d'une dissolution prochaine. Et vous, représentants, vous alliés être égorgés ! Mais votre surveillance, sans cesse active, a surpris le complot. Elle a poursuivi le tygre jusques dans son repaire, et votre énergie triomphe de sa fureur. Représentants, vous avés encore une fois sauvé la patrie; continués de frapper les conjurés; point de quartier pour les dominateurs !

Le salut du peuple commande leur supplice et leur défaite garanti[t] aux républicains la liberté. S et F.

J. BAUDOIN (*présid.*), BLANCHET fils (*secrét.*).

s

[La sté popul. des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Commune-Affranchie (3), à la Conv.; Commune-Affranchie, 14 therm. II à 9 heures du soir] (4).

Représentans d'un grand peuple,

Un nouvel orage liberticide s'étoit élevé dans votre sein. La journée du 9 thermidor vient de le dissiper. Grâce à votre mâle énergie, à votre

antique vigueur, la République est encore une fois sauvée ! Vous êtes les mandataires du peuple; vous travaillez à son bonheur; poursuivez une carrière aussi honorable. La société populaire de Commune-Affranchie, qui n'a jamais eu en vue que le salut de la patrie, déclare solennellement qu'elle adhère à tous vos décrets, et proteste de nouveau, à la Convention nationale, de son attachement inviolable pour elle, comme étant le centre du gouvernement républicain et le seul point de ralliement de tous les vrais Français. Vive la République !

[Suivent 16 pages de signatures].

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 therm. de la sté popul. séante à Commune-Affranchie.

Dans le cour[s] de la séance, un membre a fait lecture du rapport de Barère sur l'arrestation de Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc.

Après cette lecture, il a dit : Citoyens, de grands événements viennent de se passer à Paris. Nous sommes loin du théâtre où ils ont eu lieu, il nous est impossible de porter sur eux un jugement certains, mais, citoyens, la liberté n'est point l'ouvrage d'un seul homme, elle ne dépend point de telle ou telle circonstance, de tel ou tel individu.

La liberté est le résultat de la volonté de la nation française. Tous ces travaux immortels, c'est son ouvrage, c'est ses lumières qui l'on[t] proclamé au milieu de nous. N'es[t]-ce pas le peuple qui a lancé un anathème terrible et irrévocable sur l'exécrable royauté ? N'es[t]-ce pas le peuple qui combat la tyrannie avec tant de succès et tant de gloire sur nos frontières ? La liberté est donc son vœu. Rien ne peut y porter atteinte, rien ne peut la lui ravir. Toute l'assemblée, d'un mouvement spontané, a répété les cris de vive la liberté, vive la Convention nationale, vive la Montagne ! Mais, citoyens, ce qu'il importe d'empêcher, c'est que l'aristocratie ne profite de nos divisions. Déjà aujourd'hui une infinité de figures étranges se promenoient dans nos rues, et leurs regards étoient sinistres... Cela est vrai ! s'est écrié toute l'assemblée. Dans toute[s] les circonstances importantes de la révolution, les mêmes symptômes se sont fait sentir.

O, citoyens, que le passé nous servent de leçon pour l'avenir ! Si les Français ne s'étoient jamais divisés pour tel ou tel individu, la Vendée, la rébellion lyonnaise, l'infâme trahison de Toulon n'auroient point souliés (*sic*) les annales de notre révolution, et le sang des patriotes n'auroit point coulé pour des dissensions intestines. Pour éviter de pareils malheurs, réunissons-nous tous au centre commun, rallions-nous aux principes qui, seuls, doivent animer les vrais républicains, enfin ne voyons que la Convention nationale.

Un cri unanime s'est fait entendre : Vive la Convention nationale, Vive la Montagne !

Elle seule doit et peut nous sauver. Mettons à part les individus, et n'écoutons que la voix de la patrie. ô, vous, lâches et perfides aristocrates, vous souriez peut-être aux divisions qui nous agitent, mais vous serez trompés dans vos criminelles espérances. Nous nous réunirons

(1) Eure.

(2) C 315, pl. 1263, p. 9. Mentionné par *J. Fr.*, n° 683; *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) Rhône.

(4) C 315, pl. 1263, p. 3, 4, 5; *J. Fr.*, n° 683. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).

plus fortement que jamais, nous formerons une phalange impénétrable autour de la Convention, de la liberté. Toute notre fureur se tournera sur vous, la massue nationale ne frappera que vos têtes coupables, et ce sera sur vos cadavres que s'élèvera l'arbre sacré de la liberté à l'ombre duquel nous trouverons la tranquillité et le bonheur.

Citoyens, écrivons-nous tous : vive la République ! Vive la Montagne ! Vive la Convention !

Le Citoyen Dupuy, représentant du peuple, a dit :

J'applaudis aux principes du préopinant. Plus la Convention nationale est environnée d'événement, plus il faut être unis à elle. Vous avez un million de frères qui veillent autour de vous et qui combattent pour vous. Le 29 mai, les aristocrates de cette commune s'étoient unis derrière les patriotes et, dans cette journée malheureuse et après, ils les ont égorgés !

Arrivé dans cette commune, j'ai vu les patriotes de près; j'ai connu leurs principes, j'ai trouvé dans leurs cœurs la probité, la justice, l'intrépidité, et toutes les vertus républicaines; je les ai serrés dans mes bras, je me suis fortement lié à eux et je me suis empressé de les seconder. Frères et amis, l'égalité est le principe du bonheur des peuples; dites à la Convention nationale que vous resterez toujours unis à elle, jurons tous union et adhésion à ses décrets.

Toute la société et les tribunes, par un mouvement spontané, ont fait entendre ce cri long-temps répété — Nous le jurons !

Après cela, le citoyen D'Aumale a eu la parole et a dit : un nuage affreux obscurcissait l'orison; la Convention nationale, toujours attentive, a conjuré la tempête, les traîtres ont vécu.

Votre comité de correspondance vous propose une adresse à la Convention nationale. Il en fait la lecture; elle est mise aux voix et adoptée, au milieu des cris long-temps prolongés de : vive la Convention nationale ! On en vote l'impression et l'affiche, pour prouver à tous les amis de la liberté et de l'égalité son entière adhésion à la représentation nationale, l'unique Centre auquel nous devons être attachés jusqu'à la mort.

Les citoyens ont été invités à venir la signer jusqu'au lendemain 9 heures, et il a été arrêté qu'un courrier extraordinaire la porteroit à la Convention nationale.

Séance levée à 10 heures.

MILET (*secrét.*), THONIOU (*présid.*).

[*Le présid. de la sté popul. de Commune-Affranchie, au présid. de la Conv.; Commune-Affranchie, 15 therm. II*]

Citoyen

Je te fais passer ci-joint un extrait du procès-verbal de notre séance du 14 thermidor, et l'adresse que la société populaire de Commune-Affranchie a voté à la Convention nationale. Je te prie d'en donner connoissance à l'assemblée afin qu'elle puisse connoître les

sentimens qui l'anime. S. et F. Vive la Rép[ubli]que, Vive la Convention !

THONIOU (*présid.*).

t

[*Les membres du conseil g^{al} de la comm. de Brest (1) à la Conv.; Brest, 15 therm. II*](2).

Citoyens représentans,

Fermes comme les principes de la liberté, nous avons pu être étonnés par les événemens du 9 thermidor, mais ils ne peuvent déconcerter des âmes républicaines. Notre activité, notre énergie redoublent. L'espoir des malveillans sera confondu; les têtes coupables tomberont, les hommes disparaîtront, les principes éternels de la liberté et de l'égalité triompheront.

Qu'importe à la cause de la liberté que des hommes ambitieux aient emprunté son masque; qu'ils nous aient trompé, jusqu'à ce jour, par les apparences les plus séduisantes. C'est la République que nous aimions en eux, c'est la liberté que nous chérissions dans ceux que nous croyions ses apôtres.

L'estime trompée se change en mépris. Périront les traîtres ! Périssent, avec eux, tous ceux qui, pour asservir le peuple, oseront compter sur une popularité usurpée ! Citoyens représentans, nous renouvelons devant vous le serment prêté aujourd'hui, par toute la commune de Brest, entre les mains de Prieur de la Marne, votre collègue; nous vivons, nous mourrons pour la République française une et indivisible; nous jurons de nous attacher indissolublement à la Convention nationale; de nous rallier autour d'elle comme le point central de toutes les vertus, de toutes les affections.

Représentans, haine et mort aux tyrans, aux traîtres, aux conspirateurs ! Gloire et triomphe à la République française et à la Convention nationale qui la représente !

[*Applaudissemens*].

J.B. MONTENOT (*off. mun.*), G^{me} BERTHOMME (*maire*), ROSTAIT ROZEL (*off. mun.*), DUPARC (*off. mun.*), DAVID (*off. mun.*), BOËLLE (*off. mun.*), GAZON (*off. mun.*), MONDHARES (*notable*), CAZEAUD (*notable*), CONVIER père (*off. mun.*), FELYX fils (*off. mun.*), GALY (*notable*), LE BRETON (*notable*), HERVÉ (*off. mun.*), BRUERES (*notable*), NAHIER jeune (*notable*), J. JENDRONS (*notable*), MAZE (*off. mun.*), LE GOUPIL (*notable*), LETESSIER (*notable*), ARMÈVE (*agent nat.*), MONVOISIN (*notable*), POUHET, GILBERT (*notable*), LETTRONAZ (*notable*), LEMIZE (*notable*), F.M.B. DESBORDES (*off. mun.*), BOUCHÈS (*notable*), JACQUES, COCHIN (*notable*), BISSIEUX (*notable*), B. LANSQUENET (*agent sub.*), SALLÉ (*off. mun.*), PAUFEZ (*off. mun.*), BENOIT, J. CERRY (*notable*), CAILLAUX. [et une signature illisible].

(1) Finistère.

(2) C 313, pl. 1245, p. 18. Mentionné par Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl.); J. Fr., n^o 683.